

## Rapport initial de l'auditeur

### Pour des sociétés privées dont le contrôle est canadien – SPCC

Type de compte (Cocher une seule case)

REÉR / REÉR immobilisé / CRI / REÉR collectif / RÉIR  CÉLI / CÉLI collectif

Numéro de compte	Code du rep
Nom du titulaire du compte	

**Auditeur :** S'entend de quelqu'un qui est familier avec les articles pertinents de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et du Règlement de l'impôt sur le revenu (le « Règlement »), par exemple un comptable ou un avocat fiscaliste. Ne s'entend pas de quelqu'un qui a un intérêt direct dans l'acquisition de ces actions.

**À :** Scotia Capitaux Inc. (« Scotia iTRADE »)

**OBJET :** Investissement dans des placements spéciaux par un régime enregistré autogéré de Scotia iTRADE en vertu duquel

\_\_\_\_\_ (Nom du rentier ou du titulaire)  
 est/sera le rentier / titulaire, dans \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
 (Description et nombre des actions) (Raison sociale de la société)

**NOTE :** Aux fins de la description appropriée des valeurs mobilières, nous avons besoin de la description complète de la catégorie d'actions qui doivent être acquises par le compte enregistré. Nous avons aussi besoin de connaître les renseignements particuliers qui touchent les actions, par exemple s'il existe des restrictions, si elles sont assujetties à des droits ou à des bons de souscription, etc.

**REMARQUE :** Les références à diverses sections de la Loi et du Règlement sont fournies à des fins d'information seulement. L'auditeur est tenu d'examiner de façon indépendante toutes les lois applicables avant de signer le présent rapport.

Nous avons examiné les affaires de \_\_\_\_\_ (Raison sociale de la société)

et des sociétés qui lui sont liées ou associées, ainsi que les placements dans celles-ci, en utilisant les textes et les procédures que nous avons jugé appropriés dans les circonstances. À notre avis,

- 1) \_\_\_\_\_ (Raison sociale de la société) est une petite entreprise, dont les actions représentent un placement admissible dans le cadre du régime enregistré indiqué ci-dessus au sens donné par la Loi et le Règlement, notamment des paragraphes 4900 (14) et 4901 du Règlement pour les REÉR (ou des régimes similaires) ainsi que pour les CÉLI et CÉLI collectifs.
- 2) \_\_\_\_\_ (Nom du rentier ou du titulaire), après l'acquisition par son régime enregistré (le « placement ») de \_\_\_\_\_ (Description des actions et nombre des actions achetées) de \_\_\_\_\_ (Raison sociale de la société), ne peut, directement ou indirectement, seul ou avec des parties ayant un lien de dépendance avec lui, posséder 10 % ou plus du capital-actions de \_\_\_\_\_ (Raison sociale de la société), et le placement ne peut, en tout ou en partie, être un placement interdit au sens de la Loi et du Règlement, le cas échéant, notamment des paragraphes 248, 251 et 207.01 de la Loi.
- 3) Nous avons évalué les \_\_\_\_\_ (Description des actions) de \_\_\_\_\_ (Raison sociale de la société) en date du \_\_\_\_\_ (Date) en utilisant une méthode d'évaluation appropriée à l'activité ou aux activités de la société; à notre avis, la juste valeur marchande de chacune de ces actions est de \_\_\_\_\_ \$.

- 4) \_\_\_\_\_ (Nom de la société (petite entreprise qui fait l'objet de l'acquisition)) \_\_\_\_\_ (N° de téléphone)  
 \_\_\_\_\_ (Adresse) \_\_\_\_\_ (Personne-ressource)
- 5) Province de constitution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Nom et titre de l'auditeur (en caractères d'imprimerie, S.V.P.) Signature de l'auditeur Date  
 \_\_\_\_\_  
 N° de téléphone de l'auditeur Société/Institution

### À L'USAGE EXCLUSIF DU SIÈGE SOCIAL ACCEPTÉ PAR SCOTIA CAPITAL INC.

Code de sécurité interne	Date	Signature autorisée (Scotia Capitaux Inc., service des RÉR)
--------------------------	------	---